

Rénovation du viaduc de la Sarine, y compris le doublement de la voie



MANDAT
BLS Netz AG

PERSONNE DE CONTACT
Pascal Sydler

MONTANT DES TRAVAUX
ca. 53 millions de CHF

DURÉE DU MANDAT
2014-2017

Étude d'impact sur l'environnement (EIE)



DESCRIPTION DU PROJET

Le tronçon Mauss-Gümmenen, situé sur la ligne Berne-Neuchâtel, a été élargi d'une à deux voies. Le périmètre du projet passe par le viaduc de la Sarine, long de 400 m, qui doit être rénové et élargi. Le rapport d'impact sur l'environnement présente les effets du projet et les mesures nécessaires selon l'auteur. Les clarifications ont montré que les prescriptions légales pour les domaines environnementaux peuvent être respectées avec des mesures standard. Le domaine environnemental « nature et paysage » constitue une exception. En raison de la valeur du site sec, des mesures spécifiques sont nécessaires pour la restauration.

En haut : Viaduc de la Sarine avec prairies et pâturages secs avant la construction

← En bas : Différents profils de sol ont été relevés dans le périmètre du projet pour évaluer l'état des sols.

TRAVAUX RÉALISÉS

- Examen de la nécessité d'une EIE
- Relevés sur le terrain des habitats, de la flore et de la faune
- Approche du sol au moyen d'une foreuse Edelmann
- Analyse et évaluation de l'impact environnemental du projet sur tous les domaines environnementaux
- Compilation des mesures de protection
- Synthèse et intégration des chapitres spécialisés rédigés par le BLS (bruit, protection du patrimoine, drainage, archéologie, RNI et vibrations)
- Rédaction du rapport d'impact sur l'environnement et du cahier des charges pour le suivi environnemental de chantier
- Soutien pour l'octroi de dérogations pour les interventions dans les réserves naturelles cantonales, pour les interventions dans les prairies et pâturages secs d'importance nationale, pour les interventions dans les haies et bosquets champêtres ainsi que pour les interventions dans les populations de plantes et d'animaux protégés selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Application de la méthode d'évaluation des interventions dans les milieux naturels dignes de protection (OFEV)
- Elaboration d'un concept de protection des sols